

DÉCISION DG n°2017-142 du **30 JAN. 2017**
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Risque
d'hypertension artérielle pulmonaire/ valvulopathies d'origine médicamenteuse » à
l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 ;
- Vu** la décision DG n°2017-121 du 18 janvier 2017 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Risque artérielle pulmonaire/ valvulopathies d'origine médicamenteuse » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Risque artérielle pulmonaire/ valvulopathies d'origine médicamenteuse » pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

M. AZZOUZ (Brahim)
M. BIOUS (Michel)
M. BRUNÉVAL (Patrick)
M. HERVE (Philippe)
M. MONTASTRUC (Jean-Louis)
M. OGER (Emmanuel)
M. SAVALE (Laurent)

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

30 JAN. 2017

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe